

XII.
BUDGET
DES
NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1883.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des remboursements pour l'exercice 1883 s'élève à 1,653,500 francs. Il présente, comparativement à celui de l'exercice 1882, une différence en plus de 170,000 francs sur les remboursements.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1885 est fixé à la somme d'un million six cent cinquante-trois mille cinq cents francs (1,653,500 francs), conformément au tableau ci-annexe.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
NON-VALEURS.					
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	200,000	"	} 566,000 *	
2	— — — personnelle	250,000	"		
3	— sur le droit de patente	100,000	"		
4	— sur les redevances des mines.	10,000	"		
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	6,000	"		
CHAPITRE II.					
REMBOURSEMENTS.					
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	225,000	"	} 1,087,500 *	
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc, en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	600,000	"		
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers.	1,000	"		
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,500	"		
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Rembours* des droits de pilotage, de phares et fanaux.	250,000	"		
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"		
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		1,053,500	"		1,053,500 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation</h2>	
—	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
250,000	»	250,000	250,000	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
566,000	»	566,000	566,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
225,000	»	225,000	225,000	»	»	
600,000	»	600,000	540,000	60,000	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
250,000	»	250,000	140,000	110,000	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
1,087,500	»	1,087,500	917,500	170,000	»	
AUGMENTATION. fr.				170,000		
566,000	»	566,000	566,000	»	»	
1,087,500	»	1,087,500	917,500	170,000	»	
1,653,500	»	1,653,500	1,483,500	170,000	»	
AUGMENTATION. fr.				170,000		

(484)